



Conditions générales du concours 20 ans de Mobilis

Le concours est organisé à l'occasion du 20^{ème} anniversaire de la Communauté tarifaire vaudoise (CTV) Mobilis. La période de participation s'étend du 31 octobre 2024 au 13 novembre 2024, 23h59. Les gagnant.e.s seront tiré.e.s au sort au fur et à mesure de la période spécifiée. Le dernier volet du tirage au sort aura lieu le 14 novembre 2024.

Seul.e.s les gagnant.e.s seront contacté.e.s personnellement par e-mail ou via leur compte Instagram, au plus tard le 30 novembre 2024.

1. En s'inscrivant, les participant.e.s confirment accepter les conditions de participation présentées ci-dessous.

La participation au concours organisé par les soins de la Communauté tarifaire vaudoise (ci-après CTV) est facultative et gratuite. Le recours à une prestation et/ou la réalisation d'un achat n'ont pas d'influence sur les chances de gain. Les données personnelles transmises dans le cadre du concours sont collectées dans le seul but de pouvoir informer les participant.e.s des résultats du tirage au sort. Elles ne seront pas partagées avec des tiers, sauf si cela est nécessaire à l'organisation du concours ou à l'attribution des prix.

2. Les possibilités de gain sont les suivantes : 20 abonnements Mobilis annuels, toutes zones, 2^{ème} classe. La valeur varie en fonction de la tranche d'âge du/de la gagnant.e.
 - a. Abonnement annuel, toutes zones, 2^{ème} classe, Enfants/Jeunes : CHF 1'737
 - b. Abonnement annuel, toutes zones, 2^{ème} classe, Adultes : CHF 2'475
 - c. Abonnement annuel, toutes zones, 2^{ème} classe, Seniors : CHF 2'232
3. Les gagnant.e.s sont tiré.e.s au sort et contacté.e.s par la Communauté tarifaire vaudoise par voie électronique d'ici au 30 novembre 2024. Si un.e gagnant.e ne se manifeste pas auprès de la CTV sous sept jours civils après la notification du gain, un.e autre gagnant.e sera tiré.e au sort.
4. Les gagnant.e.s reçoivent un bon d'une valeur équivalente à un abonnement annuel Mobilis toutes zones, 2^e classe, selon leur tranche d'âge. Les abonnements transmissibles sont exclus du concours.
5. Les gagnant.e.s ont la possibilité de faire valoir leur bon à compter du 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2025. La revente du gain est interdite.
6. Si un.e gagnant.e souhaite se faire rembourser un abonnement Mobilis en cours lors de l'utilisation de son bon, le remboursement s'effectue au pro rata.
7. La participation est possible via le compte Instagram de Mobilis (cf conditions spécifiées dans la description de la publication y relative) ou le site internet de Mobilis via la transmission du formulaire prévu à cet effet. Le formulaire peut également être imprimé et envoyé par courrier à la Communauté tarifaire vaudoise, à l'adresse ci-dessous. Les frais d'envoi sont à la charge des participants.

Communauté tarifaire vaudoise, Chemin du Port-Franc 22, 1003 Lausanne

Communauté tarifaire vaudoise Mobilis



www.mobilis-vaud.ch

8. La participation est ouverte aux personnes majeures capables d'exercer les droits civils. Toute participation exclue par la loi ne sera pas prise en compte. Tout recours juridique est exclu. Les participations multiples ainsi que la participation des collaborateur.rice.s de la CTV ou des entreprises de transport partenaires ne seront pas prises en compte. Les prix ne sont pas transmissibles et ne peuvent être convertis en espèces. Le concours ne fait l'objet d'aucune correspondance. La CTV se réserve le droit d'exclure des participants, de supprimer des participations multiples ou d'interrompre le concours en cas d'irrégularités ou de suspicion de manipulations techniques.
9. Dans les limites prévues par la loi, la CTV décline toute responsabilité concernant l'organisation du concours, l'attribution ou l'échange des gains. Elle ne répond en particulier pas des défaillances techniques des pages Internet relatives au concours, y compris notamment des pannes de serveurs réseau ou de défauts matériels, de virus, de bugs, d'erreurs de programmation ou d'autres erreurs de transmission échappant à son contrôle.
10. Les réseaux sociaux ne portent aucune responsabilité quant au concours sur le plan économique et juridique, même si ce concours peut faire l'objet d'une promotion et d'une communication via les réseaux sociaux de la CTV, de ses entreprises de transport partenaires, et si certaines activités en lien avec les prix peuvent s'effectuer sur les réseaux sociaux. La CTV est l'organisatrice exclusive du concours. Toutes les demandes concernant le concours doivent être adressées à la CTV (info@mobilis-vaud.ch).
11. Lorsqu'elles ou ils remplissent le champ d'inscription pour la participation au tirage au sort, les participant.e.s sont invité.e.s à renseigner leur nom, prénom, adresse, date de naissance et adresse électronique valables. Ces données personnelles sont enregistrées en Suisse et utilisées aux fins de participation au concours ainsi que de réalisation de celui-ci. Conformément aux régulations en vigueur, les participant.e.s disposent à tout moment du droit de demander la suppression ou la rectification de leurs données personnelles. Toute demande de ce type peut être adressée à l'organisateur à l'adresse suivante : info@mobilis-vaud.ch. La CTV s'engage à traiter ces demandes dans les meilleurs délais et à garantir la confidentialité des informations transmises. La CTV garantit que les tiers traiteront les données personnelles de façon entièrement conforme aux présentes conditions générales. Pour toute question relative au traitement des données personnelles, les participants peuvent s'adresser à la CTV (info@mobilis-vaud.ch).
12. Toute personne peut obtenir à tout moment les présentes conditions de participation sous forme papier par courrier ou par courriel en faisant la demande correspondante à info@mobilis-vaud.ch. Une liste des gagnant.e.s peut être obtenue dans un délai de 30 jours suivant la date du tirage au sort en adressant une demande à info@mobilis-vaud.ch.
13. Le concours est soumis au droit suisse. Le for exclusif pour tout litige relatif au concours ou aux présentes conditions est fixé à Lausanne.